



Traité 'Orla

Michna 4 - Chapitre 2

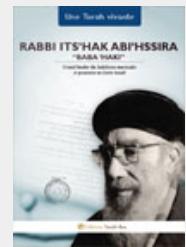
כל בממוץ ובמתקבל ובמגד מע בתרומה ובערלה ובכלאי הכרם,
אסור.

ובית שפאי אומרים, אף מטמא.
ובית הילל אומרים,
לעוולם איןנו מטמא,
עד שאין בו כביצה:

Tout ce qui est soit fermenté, soit épice, soit mélangé, avec de la Térouma ou avec de la 'orla, ou avec des mélanges hétérogènes, devient interdit par le contact. Chamaï dit : la levure ou l'épice propage aussi l'impureté par le goût (malgré leur exigüité). Selon Hillel, au contraire, nul objet ne peut transmettre l'impureté s'il n'a au moins la taille d'un œuf.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions